

Séance extraordinaire du 29 octobre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue à huis clos par visioconférence, le 29 octobre 2020 à 19h00.

Sont présents par visioconférence :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Est absent : Monsieur Pascal Saumure Conseiller

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement. Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19 h 31.

Séance extraordinaire du 29 octobre 2020 – Séance à huis clos

M.B. 2020-10-29-229

Considérant que la superficie de la salle municipale, les obligations à respecter et les équipements que possèdent la municipalité, font en sorte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par téléphone;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par visioconférence ou par téléphone.

Adoptée à l'unanimité

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

- 0-1 Ouverture de la séance extraordinaire
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Dépôt des états financiers consolidés et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019
- 100-2 Adjoint (e) aux ressources – Processus d'embauche
- 100-3 Dépôt annuel des déclarations des intérêts pécuniaires des élus – Consultation juridique

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Halloween 2020

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

- 0-2 **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire**

M.B. 2020-10-29-230

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Dépôt des états financiers consolidés et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019
- 100-2 Adjoint (e) aux ressources – Processus d'embauche
- 100-3 Dépôt annuel des déclarations des intérêts pécuniaires des élus – Consultation juridique

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Halloween 2020

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 **Dépôt des états financiers consolidés et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

M.B. 2020-10-29-231

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, rapports préparés et déposés par la firme «Lacroix & associés» et ce, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Un excédent de fonctionnement de l'exercice au montant de 163 178 \$ a été réalisé pour l'année 2019. Cet excédent porte le surplus accumulé au montant de 455 248 \$. Ce surplus accumulé se détaille comme suit : Surplus affecté au montant de 23 138 \$, un surplus non affecté au montant de 244 900 \$ et un montant de 187 210\$ affecté au budget 2020.

100-2 Adjoint (e) aux ressources – Processus d'embauche

M.B. 2020-10-29-232

Considérant la résolution M.B. 2020-10-05-221 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020;

Considérant que les deux personnes embauchées se sont désistées;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu mandater la directrice générale pour relancer un deuxième appel de candidatures à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Dépôt annuel des déclarations des intérêts pécuniaires des élus – Consultation juridique

M.B. 2020-10-29-233

Considérant qu'en vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LÉRM), tout membre d'un conseil municipal doit mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires;

Considérant que la commission municipale du Québec recommande que tout élu ne devrait jamais hésiter à faire appel à l'expertise d'un conseiller à l'éthique;

Considérant que notre avocate, Me Marie-Josée Beaulieu est conseillère à l'éthique et à la déontologie en matière municipale;

Considérant que les membres du conseil désirent consulter au besoin l'aviseur légal de la municipalité pour les deux considérants précédents;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'autoriser les membres du conseil à consulter au besoin Me Beaulieu, lors du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires et pour toute question d'ordre éthique.

Adoptée à la majorité

Le maire demande le vote sur la proposition.

Résultats du vote

Pour la résolution 5 membres du conseil
Contre la résolution 1 membre du conseil

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège #6, Jean Daoust, mentionne qu'il ne peut voter sur une résolution dont on ne connaît pas les frais.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Halloween 2020

M.B. 2020-10-29-234

Considérant la situation relative à la pandémie;

Considérant que les membres du conseil désirent modifier le déroulement des activités habituelles dans le cadre de la fête de l'Halloween;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu :

- Que les membres du conseil ne recommandent pas la cueillette de friandises de porte-à-porte sur le territoire de la municipalité;
- Que la maison hantée ne sera pas présente cette année;
- Aucune distribution de bonbons par les pompiers volontaires;
- La municipalité offrira aux élèves de l'école primaire des friandises et un repas le vendredi 30 octobre.

Adoptée à l'unanimité

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2020-10-29-235

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière